Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001275

1.2 <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-</u>lées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Restrictions d'emploi re-

commandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant Cheminova AS

Thyboronvej 78 Harboore <u>7673</u>

Herbicide

Adresse du fournisseur

Personne de contact

SDS-Info@fmc.com (Informations générales sur l'e-mail)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

France: +32 14584545 (B.I.G.)

Urgence médicale:

France: +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité, Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

1/39

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50001275

Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021

Date de la première version publiée:

26.05.2021

cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.H351 Susceptible de provoquer le cancer.

 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une

protection auditive.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiate-

ment un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

fénoxaprop-P-éthyle (ISO)

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether

Cloquintocet-mexyl

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient fénoxaprop-P-éthyle (ISO), Cloquintocet-mexyl. Peut produire une

réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3	Carc. 2; H351 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 30 - < 50
γ-butyrolactone	96-48-0 202-509-5	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
Alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
fénoxaprop-P-éthyle (ISO)	71283-80-2 607-707-00-9	Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 10 - < 20
Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether	9038-95-3	Acute Tox. 3; H331	>= 1 - < 10
dodécylbenzènesulfonate de cal-	26264-06-2	Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 2,5

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

cium	247-557-8	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2 01-0000012013-89- 0000	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7 203-234-3	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version 1.0

Date de révision: 26.05.2021

Numéro de la FDS:

50001275

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.05.2021

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les Risques

voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

gereux

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la Information supplémentaire

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée: 1.0

26.05.2021

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protec-Éviter que le produit arrive dans les égouts. tion de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula:

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) <** Phrase language not available: [FR] CUST -</p>

FMCEN 000000416 **>

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	TWA	1 ppm 5,4 mg/m3	2017/164/EU
Information sup- plémentaire	Indicatif			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
γ-butyrolactone	Eau douce	0,056 mg/l
	Eau de mer	0,0056 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,240 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,020 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,0147 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Utilisation intermittente (eau douce)	0,560 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	452 mg/l
Alcohols, C9-11, ethoxylated	Eau douce	0,104 mg/l
	Eau de mer	0,104 mg/l

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

1	Sédiment d'eau douce	13,7 mg/kg poids
	Scament a caa doddc	sec (p.s.)
	Sédiment marin	13,7 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sol	1 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Utilisation intermittente (eau douce)	0,014 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,4 mg/l
dodécylbenzènesulfonate de calcium	Eau douce	0,28 mg/l
	Eau de mer	0,458 mg/l
	Sédiment d'eau douce	27,5 mg/kg
	Sédiment marin	2,75 mg/kg
	Sol	25 mg/kg
	Oral(e)	20 mg/kg
Cloquintocet-mexyl	Eau douce	0,0024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,203 mg/kg
	Sol	> 0,34 mg/kg
	Oral(e)	1,11 mg/kg
2-éthylhexane-1-ol	Eau douce	0,017 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,17 mg/l
	Eau de mer	0,0017 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,284 mg/kg
		poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : aromatique, type hydrocarbure

pH : 4,76 (24 °C)

(solution à 1% dans l'eau)

Point de fusion/point de con-

gélation

< 0 °C

Point d'éclair : 98 °C

Méthode: coupelle fermée

Densité relative : 1,043 (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Viscosité

Viscosité, cinématique : 15,1 mm2/s (20 °C)

11,1 mm2/s (40 °C)

9.2 Autres informations

	Donnée non disponible
--	-----------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.129 mg/kg

Méthode: OPPTS 870.1100

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,08 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OPPTS 870.1200

BPL: oui

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5000 milligramme par kilo-

gramme

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,688 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2000 milligramme par kilo-

gramme

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

1.0

Version Date de révision:

26.05.2021

Numéro de la FDS:

50001275

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.05.2021

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

γ-butyrolactone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.582 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Remarques: pas de mortalité

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.192 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.150 - 4.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,224 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: EPA OPP 81-2

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1 - < 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1300 milligramme par kilo-

gramme

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 milligramme par kilo-

gramme

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 - 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,935 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2047 milligramme par kilogramme

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 3000 milligramme par kilogramme

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode : OPPTS 870.2500

Résultat : Irritation légère de la peau

BPL : oui

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

γ-butyrolactone:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Méthode : EPA OPP 81-5 Résultat : irritation légère

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2400

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

Résultat : Irritation modérée des yeux

BPL : oui

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

γ-butyrolactone:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Espèce : Cornée bovine Résultat : Irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Méthode : EPA OPP 81-4 Résultat : irritation légère

Remarques : Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les

yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

14/39

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode : US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

BPL : oui

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

y-butyrolactone:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Méthode : EPA OPP 81-6

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:

Remarques : Donnée non disponible

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Analyse cytogénétique

Espèce: Rat

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

y-butyrolactone:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène

Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs

Résultat: positif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de mutation du gène

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du

vinaigre") (mâle)

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version 1.0

Date de révision: 26.05.2021

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001275

Date de la première version publiée:

26.05.2021

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:

Génotoxicité in vitro Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo Type de Test: test d'aberration chromosomique

> Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules :

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cloquintocet-mexyl:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Hamster chinois (mâle et femelle)

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

2-éthylhexane-1-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce : Souris
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 104 semaines

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effec-

tuées sur les animaux

γ-butyrolactone:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines

 Dose
 : 0, 225, 450 mg/kg bw

 NOAEL
 : 225 mg/kg p.c./jour

 LOAEL
 : 450 mg/kg p.c./jour

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

sement comme cancérogène

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 720 d

NOAEL : 250 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Souris, mâle Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 18 mois

Dose : 1.1, 11, 111, 583 mg/kg NOAEL : 111 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fertilité

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 415

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version 1.0 Date de révision: 26.05.2021

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001275

Date de la première version publiée:

26.05.2021

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

γ-butyrolactone:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 200, 400, 800 mg/kg/day

Toxicité générale chez les parents: NOEL: 800 mg/kg p.c./jour Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 800 mg/kg

p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 10, 50, 125, 500 mg/kg/day Durée d'un traitement unique: 21 jr

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 500 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 500 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Dermale Dose: 0, 10, 100, 250 mg/kg bw

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 250 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Dermale Dose: 0, 10, 100, 250 mg/kg bw

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 250 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 250 mg/kg

p.c./jour

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

- Evaluation sement comme toxique pour la reproduction

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 400 Poids corpo-

rel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 600 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

Cloquintocet-mexyl:

Effets sur la fertilité : Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 420 Poids

corporel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 830 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement pré-

coce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 10, 60, 300 mg/kg bw/d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg /

kg

Tératogénicité: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 60 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

21/39

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

2-éthylhexane-1-ol:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Evaluation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

y-butyrolactone:

Evaluation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Cloquintocet-mexyl:

Remarques Aucun effet indésirable n'a été signalé

2-éthylhexane-1-ol:

Evaluation Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Evaluation La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

fique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Espèce Rat, mâle et femelle

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

NOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Oral - gavage
Durée d'exposition : 90 day

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 0,8 - 0,9 mg/l Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 months

Symptômes : Perte de poids corporel

y-butyrolactone:

Espèce : Rat, mâle

NOAEL : 225 mg/kg p.c./jour LOAEL : 450 mg/kg p.c./jour Voie d'application : Oral - gavage

Durée d'exposition : 91 d

Dose : 0,56,112,225,450,900mg/kgbw

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : >=500 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d

Dose : 0, 15, 50, 150, 500 mg/kg bw/d

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Espèce : Rat
NOAEL : 0,7 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d

Symptômes : <** Phrase language not available: [FR] CUST -

FMC_0000000399 **>, augmentation du poids du foie

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:

Remarques : Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 85 mg/kg LOAEL : 145 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 9 months

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 100 mg/kg

23 / 39

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

LOAEL : 200 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 422

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle LOAEL : 286 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 15 d

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cloquintocet-mexyl:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 3,77 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 y

Dose : 0.37, 3.8, 38, 75 mg/kg Méthode : OCDE ligne directrice 451

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 9,66 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d

Dose : 2.0, 9.7, 64, 384 mg/kg

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1.000 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 28 d

Dose : 0, 50, 200 and 1000 mg/kg Méthode : OCDE ligne directrice 410

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Rat

250 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 13 weeks

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

Cloquintocet-mexyl:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peu-

vent donner des effets narcotiques.

Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

algues/plantes aquatiques 0,826 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

: LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)):

677,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

EL50: 0,89 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50001275

Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021

Date de la première version publiée:

26.05.2021

tiques (Toxicité chronique)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

γ-butyrolactone:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 56 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

Toxicité pour les

tiques

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 7,81 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les microorga-

nismes

CI50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 4.518

mg/l

Durée d'exposition: 40 h

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 100 mg/kg Espèce: Oiseaux

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,31 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0.97 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,16 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Toxicité pour les : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,51 mg/l

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision:

révision: Numéro de la FDS: 50001275

Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021

Date de la première version publiée:

26.05.2021

algues/plantes aquatiques

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua: 1

tique)

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 24,8 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: >100

Durée d'exposition: 48 h Espèce: Apis mellifera (abeilles)

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 2,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Aucune toxicité à la limite de solubilité

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 65,4

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version 1.0

Date de révision: 26.05.2021

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50001275 Dat

Date de la première version publiée:

26.05.2021

similaires

Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 500 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,23 mg/l

Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Poisson Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,253 mg/l Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Daphnia (Daphnie)

Méthode: QSAR

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 1.356 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: OCDE ligne directrice 223

Cloquintocet-mexyl:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Ictalurus punctatus (barbue de rivière)): 14 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,63 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 0,09 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275

Date de la première version publiée:

26.05.2021

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 32 mg/l

Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes

terrestres

NOEC: 500 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

NOEC: 500 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: >100 ug/bee Durée d'exposition: 48 jr

Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50: >100 ug/bee Durée d'exposition: 48 jr Espèce: Apis mellifera (abeilles)

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Le

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 17,1 - 28,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 16,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 58,6 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

γ-butyrolactone:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non adaptée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 95 % Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non adaptée

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 jr

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

Cloquintocet-mexyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

2-éthylhexane-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Coefficient de partage: n- : log

octanol/eau

: log Pow: 2,4 - 6,5

γ-butyrolactone:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,566 (25 °C)

pH: > 6 - 8

Alcohols, C9-11, ethoxylated:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 237

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,74 (25 °C)

Méthode: QSAR

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,28

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 70,79

Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,77 (25 °C)

Cloquintocet-mexyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 621

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 5,2 (25 °C)

2-éthylhexane-1-ol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,9 (25 °C)

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Cloquintocet-mexyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Faible mobilité dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Composants:

fénoxaprop-P-éthyle (ISO):

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: 1.0 26.05.2021

Numéro de la FDS: 50001275

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

26.05.2021

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fenoxaprop-P-ethyl, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fenoxaprop-P-ethyl, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fenoxaprop-P-ethyl, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fenoxaprop-P-ethyl, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Fenoxaprop-P-ethyl, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Corrosive

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



: Les conditions de limitation pour les

FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée: 1.0

26.05.2021

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation Non applicable (Annexe XIV)

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances Non applicable qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants Non applicable

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et fénoxaprop-P-éthyle (ISO)

du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la

mise sur le marché et l'utilisation de certaines subsentrées suivantes doivent être prises tances et préparations dangereuses et de certains aren compte:

ticles dangereux (Annexe XVII) Numéro sur la liste 3

E1

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E1 DANGERS POUR

L'ENVIRONNEMENT

34 Produits dérivés du pétrole

> et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux

que les produits visés aux

points a) à d).

35 / 39

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021

Date de la première version publiée:

26.05.2021

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84

50001275

Installations classées pour la :

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4510, 4734, 4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

(RS)-1-METHYLHEXYL (5-CHLOROQUINLIN-8-

YLOXY)ACETATE

fénoxaprop-P-éthyle (ISO)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version 1.0	Date de révision: 26.05.2021		uméro de la FDS: 001275	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 26.05.2021
H304		:		en cas d'ingestion et de pénétration dans les
11045			voies respiratoire	
H315			Provoque une irri	
H317		:	Peut provoquer u	ne allergie cutanée.
H318		:	Provoque de grav	ves lésions des yeux.
H319		:	Provoque une sé	vère irritation des yeux.
H331		:	Toxique par inhal	
H332		:	Nocif par inhalation	
H335		:	Peut irriter les vo	
H336		:	Peut provoquer s	omnolence ou vertiges.
H351		:	Susceptible de pi	ovoquer le cancer.
H373		:	Risque présumé	d'effets graves pour les organes à la suite
				étées ou d'une exposition prolongée.
H400		:	Très toxique pour	r les organismes aquatiques.
H410		:	Très toxique pour effets néfastes à	r les organismes aquatiques, entraîne des
H411		:		organismes aquatiques, entraîne des effets
H412		:	•	ganismes aquatiques, entraîne des effets

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre inter-

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

national de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité: SVHC - substance extrêmement préoccupante: TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélan	ige:	Procédure de classification:
Acute Tox. 4	H332	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Eye Irrit. 2	H319	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Carc. 2	H351	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC

Conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



FOXTROT ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 26.05.2021 50001275 Date de la première version publiée:

26.05.2021

Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations. <u>Préparé par</u>

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR/FR